

Nature du projet

Le projet consiste à la création d'un parc de stationnement paysager sur la commune de NOGENT LE ROI.

Ce projet a été voulu afin de répondre à la forte demande de stationnement dans la commune, car le nombre des places existantes est insuffisant pour les habitants et les visiteurs.

Objectif du projet

L'objectif est de créer un espace fonctionnel et accessible, tout en assurant une intégration harmonieuse dans le paysage et en valorisant le patrimoine environnant.

Le terrain respecte la réglementation du secteur Ub du PLUi.

Détail du projet

Le projet prévoit :

- Une aire de stationnement pour véhicule léger de 150 unités, dont 4 places de stationnement PMR et 8 places pour véhicule électrique ;
- Les places de stationnement seront en evergreen ;
- Une zone dédiée aux camping-cars sera située à l'ouest du projet et comprendra 15 emplacements de 4x8 mètres chacun, équipés de toutes les installations nécessaires ;
- Une connexion cyclable et piétonne depuis l'allée de l'Epeautre jusqu'à la future voie verte et vers l'impasse de la gare.

Concernant la gestion des eaux pluviales, elle se fera de manière collective via un réseau pluvial et une noue paysagère (jardin de pluie) qui sera dimensionnée pour une occurrence de pluie centennale. Elle sera réalisée par l'aménagement et plantées. La noue se vidangera par infiltration dans le sol.

Présentation synthétique du projet



Au titre de l'article R. 122-2 et de son annexe du code de l'Environnement, le projet entre dans le champ de l'évaluation environnementale codifiée après examen au cas par cas, au titre de la catégorie suivante :

41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.

SOU MIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APRES DECISION AU CAS PAR CAS POUR :

a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

L'opération globale comprend la création d'un parking paysager avec 150 places de stationnement et de 15 emplacements pour camping-car.

Le projet est soumis au cas par cas par les services de l'État pour la rubrique 41.a, afin de savoir si le projet nécessite une évaluation environnementale ou non.

Au titre de l'article R. 214-1 à R. 214-5 et de son annexe du code de l'Environnement, le projet entre dans le champ de la nomenclature loi sur l'eau codifiée, au titre de la rubrique suivante :

2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1) Supérieure ou égale à 20ha (Autorisation) ;

2) Supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha (Déclaration).

Le projet prend place sur la commune de Nogent le Roi sur un ancien site agricole composé de hangars et de silos imperméabilisé dans son ensemble avant d'être laissé en friche, aussi référencée comme les parcelles AB n° 330, 363, 366, 440, 450 et 452. Il ne récupère que son impluvium qui lui est propre, soit 13 670 m².

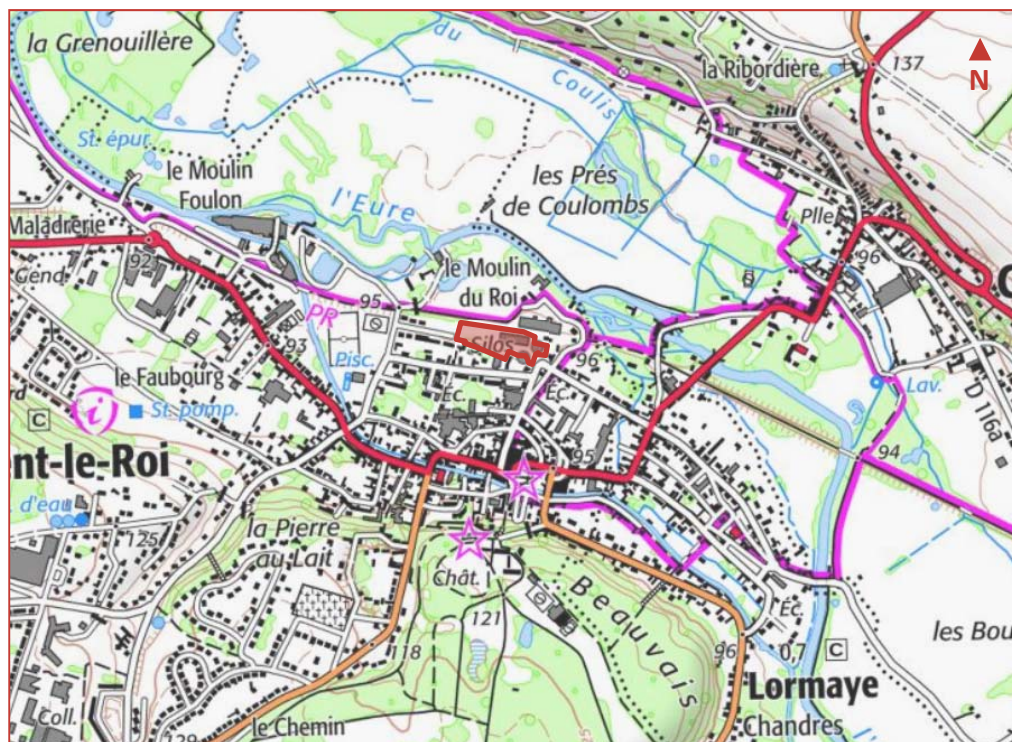
L'impluvium intercepté étant supérieur au seuil de déclaration, le projet est donc soumis à la loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

L'objectif de cette notice complémentaire est de fournir les principaux éléments d'état initial du site et les incidences attendues du projet sur l'environnement, de façon à pouvoir appréhender au mieux les enjeux du projet et éviter au maximum les impacts sur l'environnement.

Géographie

Le projet prend place dans le département de l'Eure et Loir, sur le territoire communal de Nogent le Roi.

Le projet est situé au Nord de la commune, proche du centre-ville. La zone d'étude, d'une superficie de près de 13 670 m² présente une topographie plutôt plane, avec quelques secteurs légèrement surélevés, facilement exploitable pour l'aménagement du parking et des espaces verts associés.



↑ EXTRAIT DE LOCALISATION DU PROJET SOUS FOND IGN

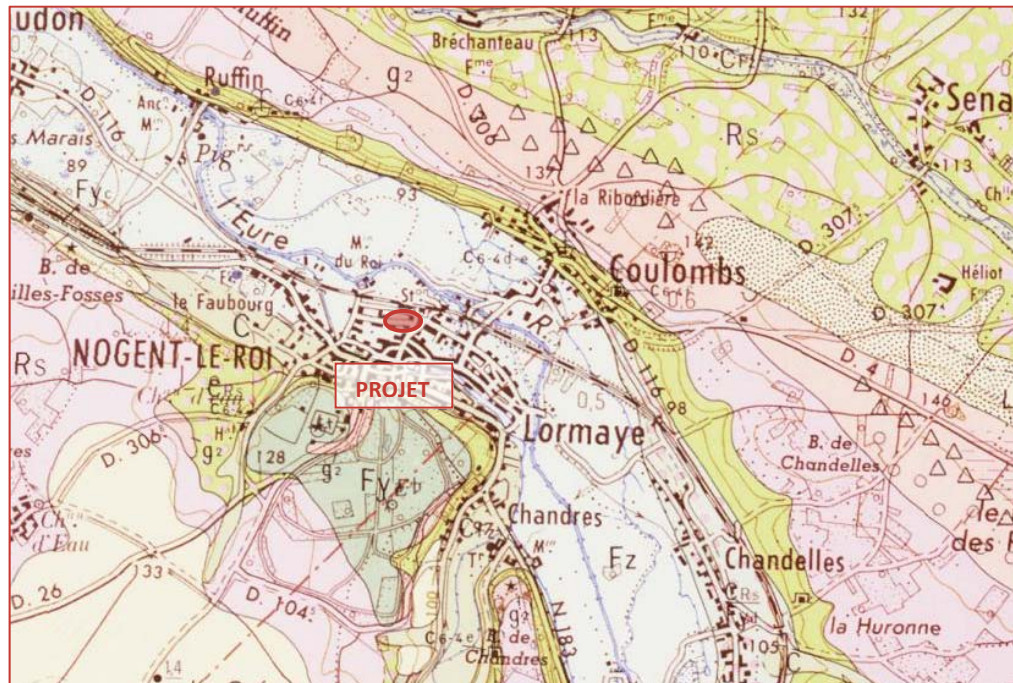


↑ EXTRAIT DE LOCALISATION DU PROJET SUR FOND ORTHOPHOTOGRAPHIQUE

Géologie

La carte géologique de NOGENT LE ROI au 1/50 000 (extrait ci-contre) fournit des informations sur le sous-sol au droit du projet. Situé au Nord de la commune et son substrat est constitué d'**Alluvions actuelles et subactuelles (Fz)**.

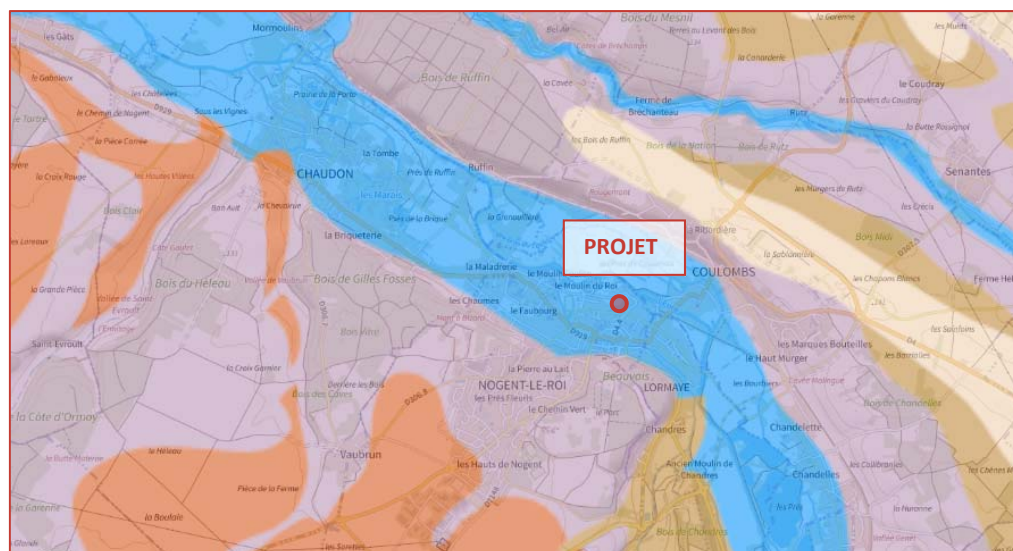
Les alluvions actuelles et subactuelles peuvent être composés de limons, argiles, tourbes, sables fins. Ces dépôts, fins et peu épais, forment la partie supérieure du remblaiement des principales vallées. Ils sont nettement limoneux dans la vallée de l'Eure où leur épaisseur est comprise dans l'ensemble entre 0,50 et 2 m.



↑ EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE NOGENT LE ROI (DONNEES BRGM)

Pédologie

La carte des sols de G. GIROT, 2009. Référentiel Régional Pédologique d'Eure-et-Loir (Etude n°25028) (extrait ci-contre) indique, à proximité, la présence d'un sol de type dit de **Vallées, à texture variable, alluviales et colluviales, hydro-morphes, de l'Eure et de ses affluents principaux**.



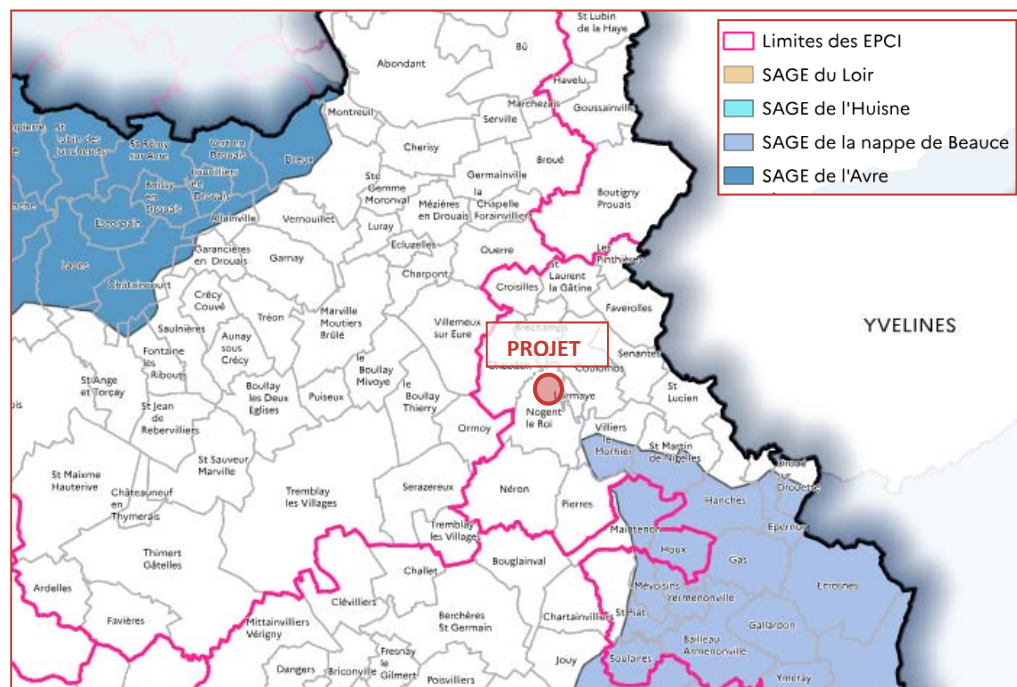
↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES SOLS (DONNEES GEOPORTAIL)

- ✓ Des sondages pédologiques et des tests de perméabilité associés ont été réalisés pour s'assurer de la faisabilité de la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un projet de réaménagement.

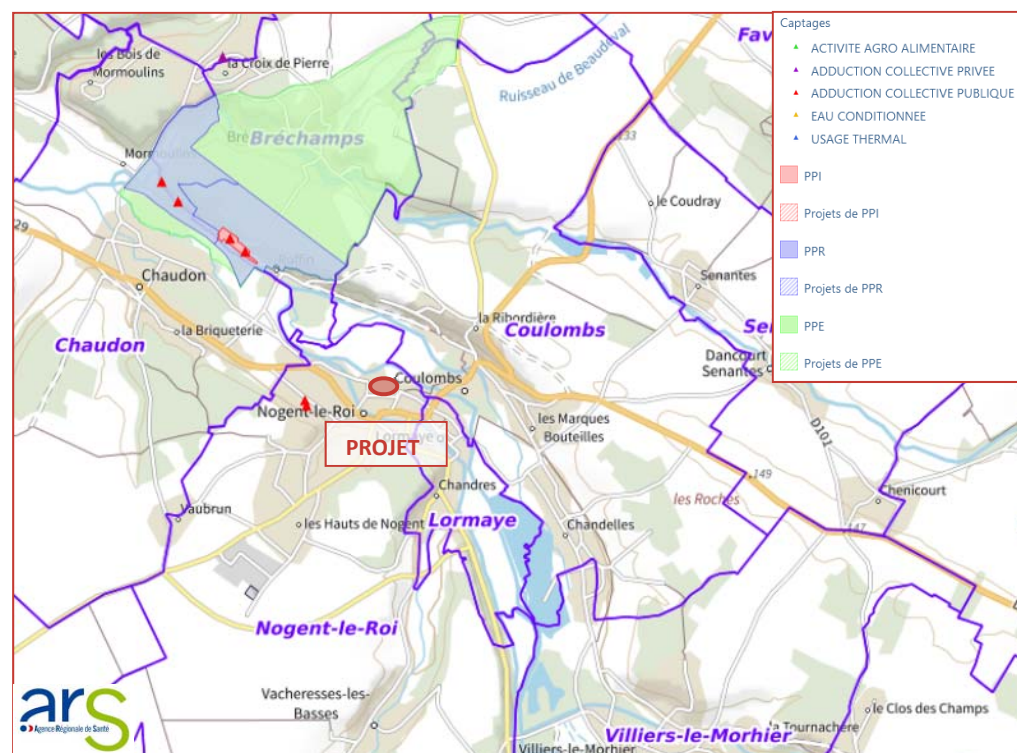
Hydrogéologie

Les terrains calcaires sous-jacents, constituent un aquifère reconnu pour leurs capacités hydrauliques cependant les aquifères locaux à proximité ne sont pas exploités pour l'alimentation en eau potable.

La zone d'étude est incluse dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien et du Cénomanien mais est en dehors d'un périmètre du SAGE.



↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES SAGE DE L'EURE ET LOIR



↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES CAPTAGES DE CARTEAUX.ATLASANTE.FR

✓ Pas d'enjeu de vulnérabilité recensé pour les captages AEP.

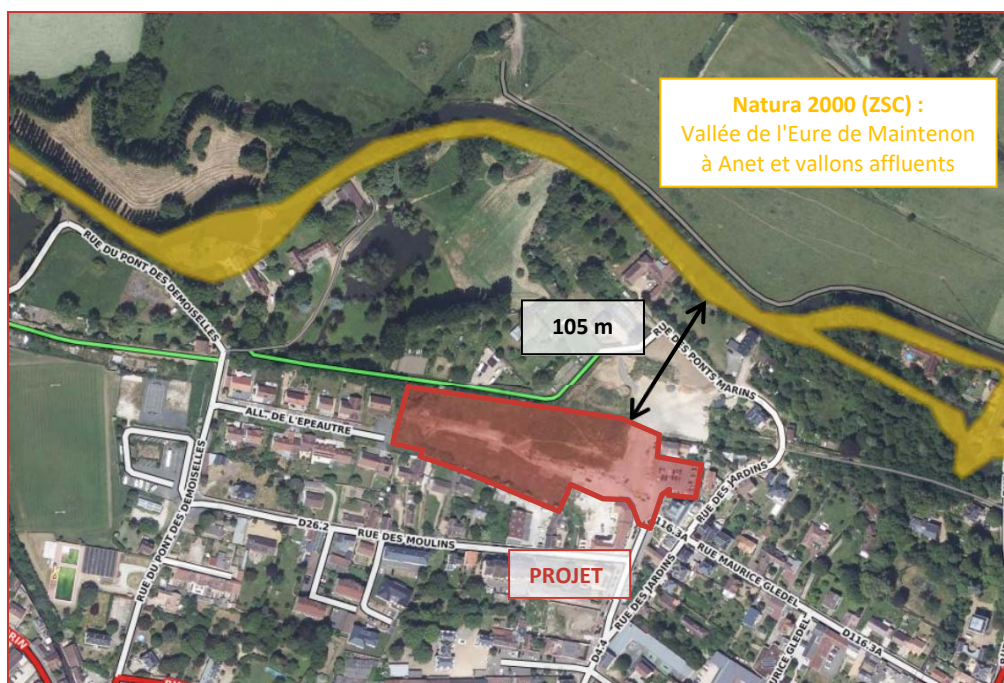
Natura 2000

En 1992, au « sommet de la terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

Zones de Protection Spéciales (ZPS) : visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou zones de relais à des oiseaux migrateurs.

Zones Spéciales de conservation (ZSC) : visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive « Habitats ».

- **Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents** (identifiant national FR2400552).



- ✓ Aucune zone d'inventaire ou réglementaire n'est répertoriée sur la zone d'étude.
- ✓ La zone Natura 2000 la plus proche représente la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, située à 105 m du projet qui représente des zones moins naturelles favorables à l'accueil d'habitats et d'espèces patrimoniales.
- ✓ Le site ne correspond pas à ces critères et n'est donc pas concerné par un impact sur la zone naturelle protégée.
- ✓ Le projet a intégré la qualité environnementale environnante dans sa conception : dimension éco-paysagère et respect du patrimoine végétal local (utilisation d'espèces rustiques).

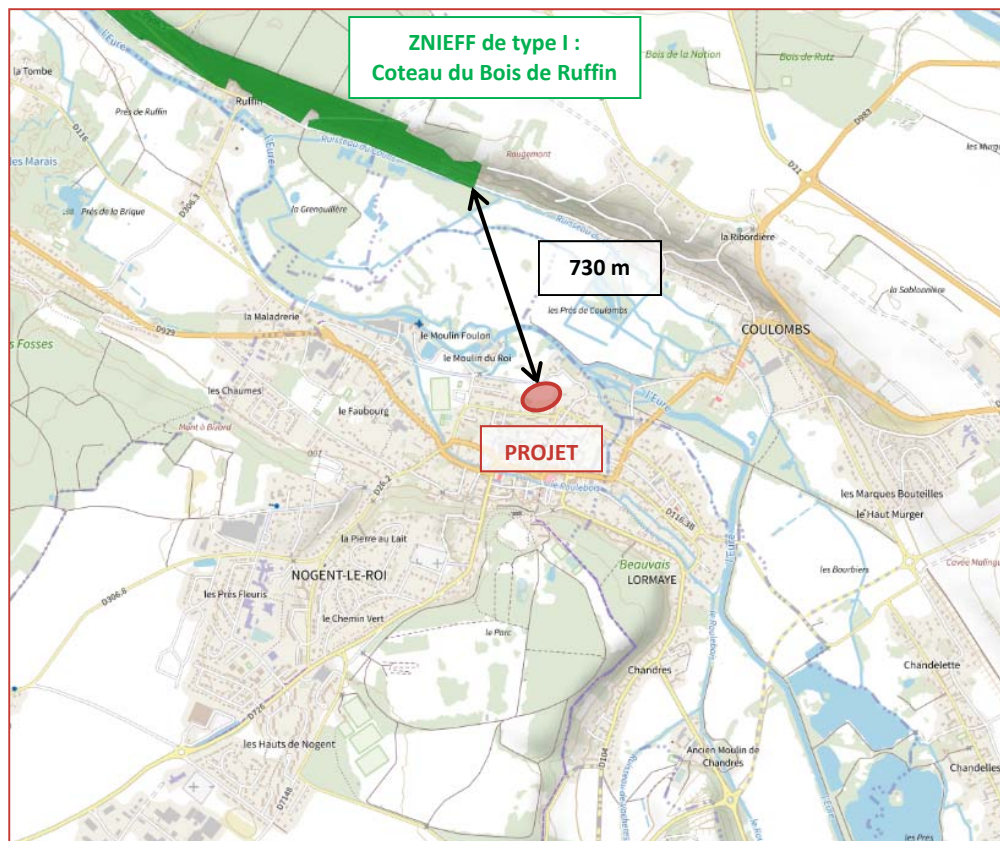
Patrimoine naturel

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, mis en œuvre en 1982, a eu pour effet de localiser et décrire les secteurs du territoire national comportant les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel. On distingue deux types de ZNIEFF :

Zones de type II : grands ensembles naturels riches, qui offrent des potentialités biologiques importantes :

Zones de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, compris au sein des zones de type II, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

- **Coteau du Bois de Ruffin** (code 240009778).



- ✓ Aucune zone d'inventaire ou réglementaire n'est répertoriée sur ou à proximité de la zone d'étude.
- ✓ Le projet a intégré la qualité environnementale environnante dans sa conception : dimension éco-paysagère et respect du patrimoine végétal local (utilisation d'espèces rustiques).

Faune / Flore

Un inventaire faune / flore a été réalisé entre le 1^{er} août 2024 et le 30 avril 2025 par Eure et Loir Nature (liste en annexe).

Suite à ces visites, l'association indique qu'elle n'a pas eu de preuve de nidification pour les oiseaux présents sur le site et aucune espèce protégée sur les autres groupes.

- ✓ Pas d'enjeu spécifique suite à l'inventaire sur la zone d'étude.

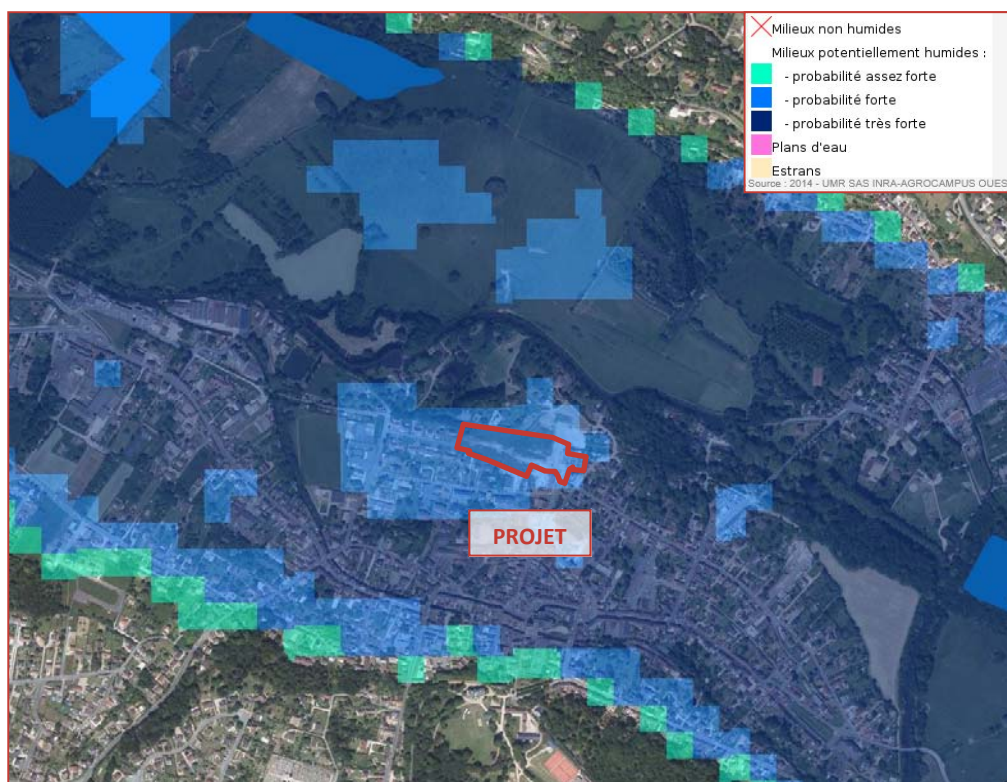
Zones humides

Les zones humides sont des zones naturelles d'intérêt majeures puisqu'elles sont source de biodiversité unique (amphibiens, libellules, flore particulière) et participent à la régulation et l'épuration des eaux. Les milieux humides sont ainsi des acteurs incontournables de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces zones sont protégées par le code de l'environnement et nécessitent de mettre en place la séquence ERC pour les protéger au mieux.

La cartographie des zones potentiellement humide indique que le projet est situé sur un secteur de probabilité forte.

Toutefois, le projet est situé sur un ancien site agricole composé de silos et hangars dont la surface était grandement imperméabilisées.

Des plus, les sondages réalisés sur site montre un sol de remblai gravelo-salbeux sur 1,50 à 2,00 m de profondeur (sol non humide).

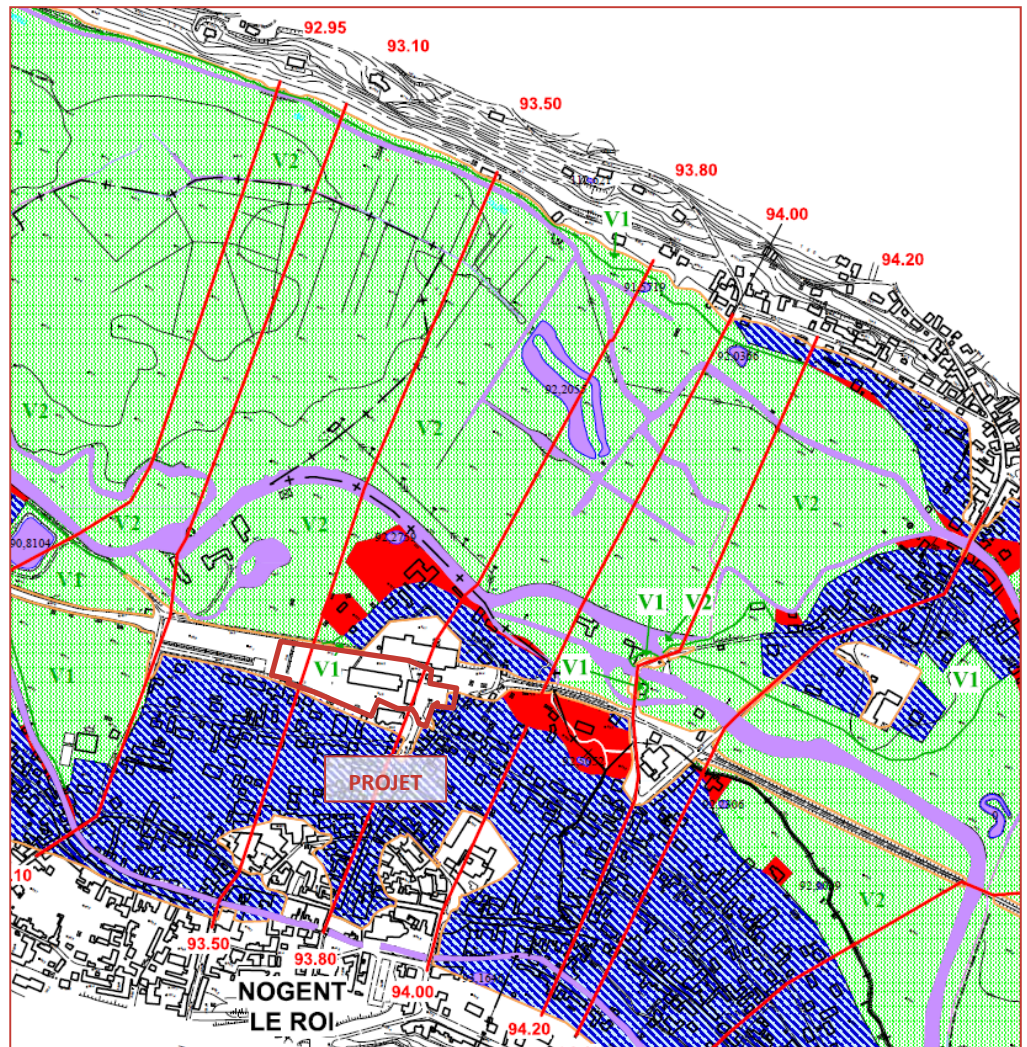


↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES ZONES HUMIDES

- ✓ Le projet prévoit l'implantation d'ouvrages hydrauliques avec des surprofondeurs qui serviront de futurs espaces préférentiels pour l'accueil de zones humides.
- ✓ Les sondages réalisés sur site montre un sol de remblai gravelo-salbeux (non humide).

**Risque
inondation**

Le site d'étude prend place sur la commune de Nogent le Roi qui comprend un **Plan de Prévention au Risque Inondation**. Celui de l'Eure des communes de Maintenon à Montreuil, approuvé le 28/09/15. Conformément au zonage réglementaire, le projet est situé hors zonage comme extrait ci-dessous.



↑ EXTRAIT DE LA CARTE RÉGLEMENTAIRE DU PPRI DE L'EURE DES COMMUNES DE MAINTENON À MONTREUIL

- ✓ Le projet est situé hors zonage concernant le PPRI de l'Eure des communes de Maintenon à Montreuil.

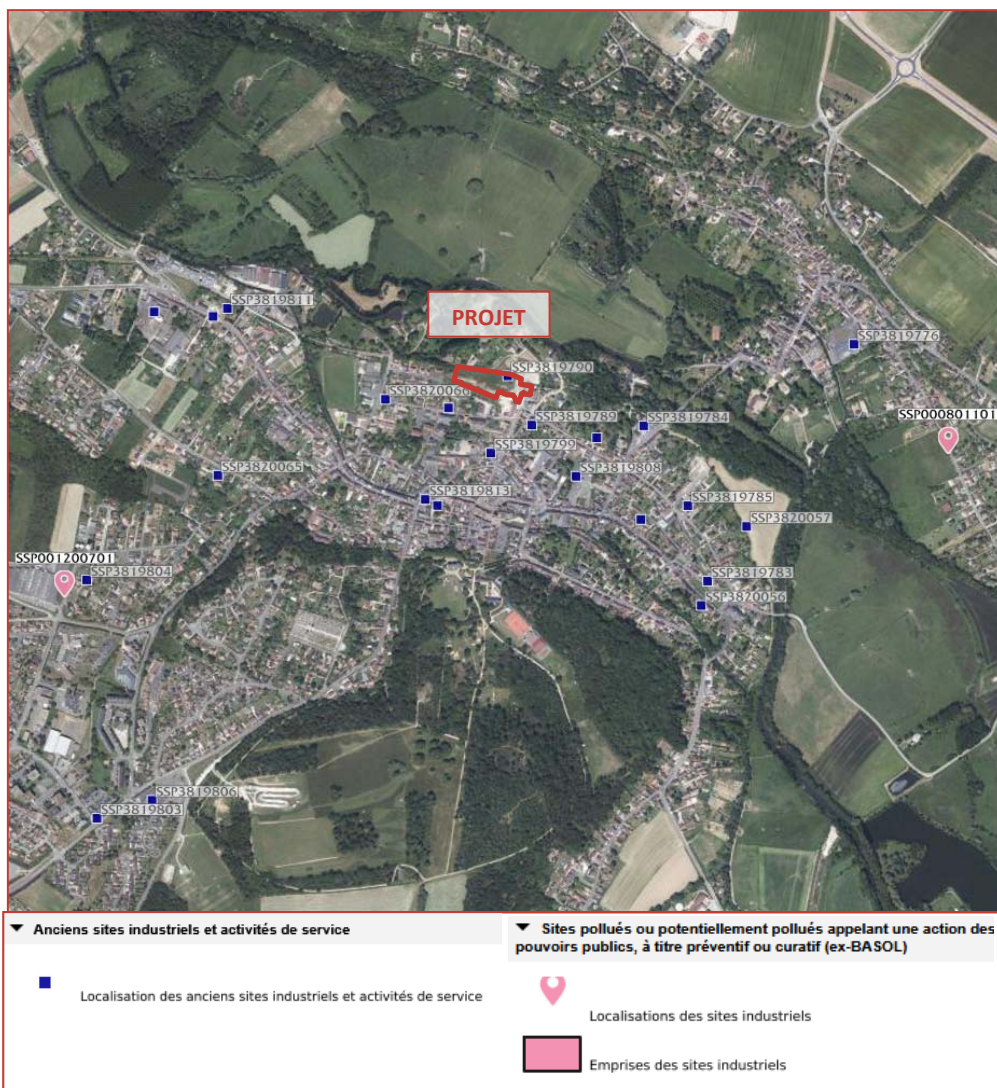
Usages

A proximité du centre-ville de Nogent le Roi, le site prend place sur un ancien site agricole composé de silos et hangars.
Le tissu urbain environnant est mixte, constitué de maisons individuelles, de commerces et d'équipements.



Pollution des sols

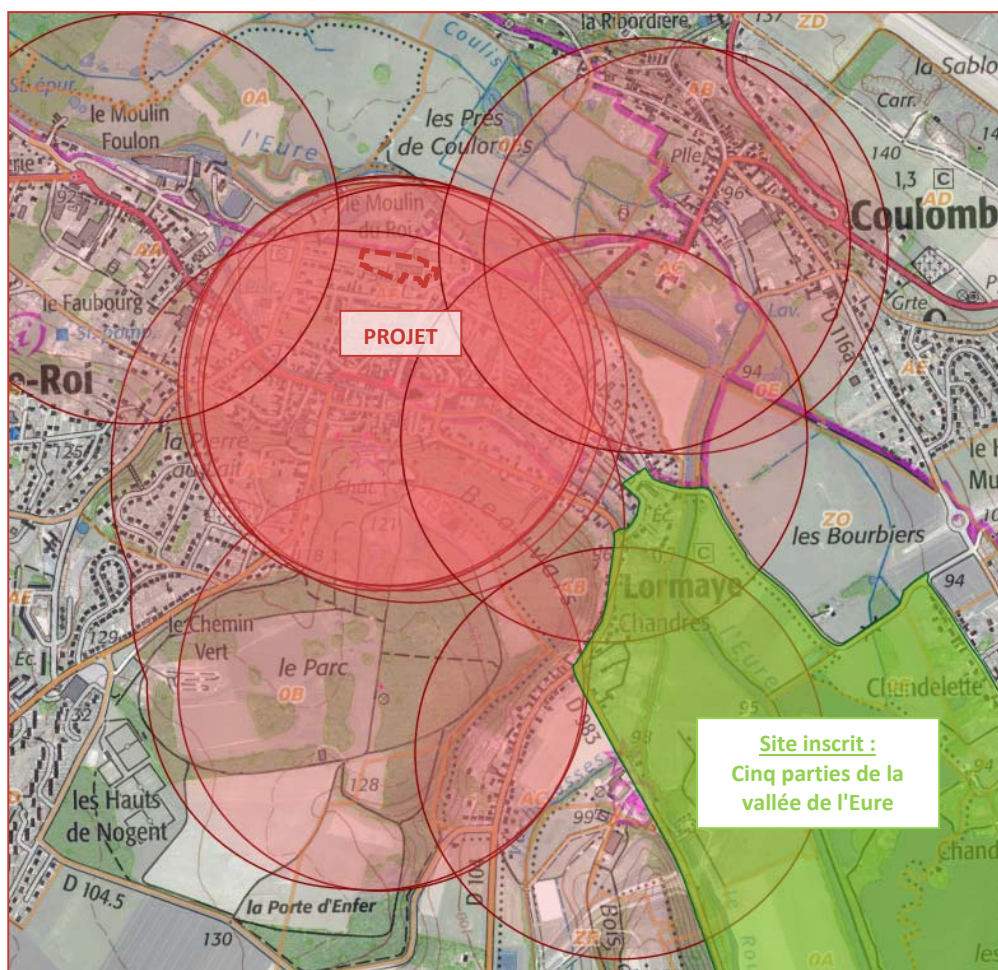
Ci-dessous une cartographie indiquant les sites pollués ou potentiellement pollués, ainsi que l'emplacement d'anciens sites industriels et activités de service pouvant générer des pollutions.



- ✓ Le projet n'est pas concernée par un site pollué ou potentiellement pollués d'après les données (ex-BASOL).
- ✓ L'indice SSP3819790 correspond à l'ancien site agricole qui occupé la parcelle « Coopérative Agricole du Dunois ».

Patrimoine historique

A partir de la base Mérimée (données du Ministère de la Culture), il est possible de savoir si le site est inclus au sein d'un périmètre de protection au titre des Monuments historiques. Ce statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien.



- ✓ Le projet est situé dans des périmètres réglementaires liés aux monuments historiques, il sera soumis à l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France.

Contexte historique

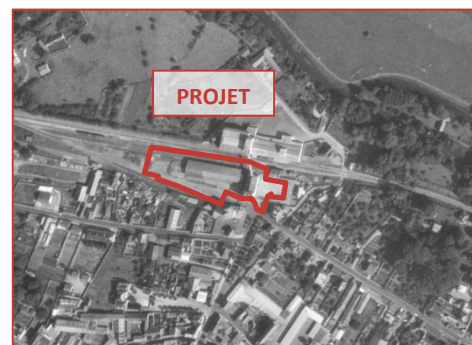
Le retraçage de l'historique du site à l'aide des photographies aériennes ou satellitaires permet d'apprécier l'évolution du site dans le temps comme ci-dessous (données IGN sur remonterletemps.ign.fr).

Les premières photographies aériennes disponibles dans le secteur du projet remontent à 1936. Sur cette période, la zone d'étude était occupée par des voies de chemin de fer et des hangars, puis des silos.

L'occupation du sol ne changera pas jusqu'à la cessation d'activité et la destruction des bâtiments entre 2017 et 2018. La zone est devenue une friche et sert en partie de parking.



↑ PHOTOGRAPHIE AERIEENNE DE 1936



↑ PHOTOGRAPHIE AERIEENNE DE 1969



↑ PHOTOGRAPHIE AERIEENNE DE 1984



↑ PHOTOGRAPHIE DE 2013



↑ PHOTOGRAPHIE AERIEENNE DE 2016



↑ IMAGE SATELLITAIRE PRISE EN 2018



↑ IMAGE SATELLITAIRE PRISE DE 2020



↑ IMAGE SATELLITAIRE PRISE EN 2023

Chantier**Concernant l'impact du ruissellement ou l'infiltration vers le milieu naturel pendant la réalisation des travaux,**

La phase de travaux consiste à mettre en place des équipements et des mobiliers extérieurs et à terrasser la future voirie et les ouvrages tampon. Au-delà des réalisations en elles-mêmes, les travaux supposent aussi l'acheminement et le stockage avant emploi des matériaux et des équipements mis en œuvre. Les effets sont essentiellement liés :

- Aux déplacements et à l'emploi des engins en site propre (bruits de moteurs, signal de recul, percussion des substrats) ;
- A la circulation hors site des véhicules, qui induit une augmentation du trafic mais aussi une modification de la typologie des véhicules fréquentant le secteur (poids lourds) ;
- Au stockage de matériaux.

⇒ **Aucune vulnérabilité particulière n'est à prendre en compte.**

✓ **Installations de chantier**

L'Entrepreneur sera tenu d'avoir en permanence sur site, pendant la durée des travaux, une installation de chantier conforme aux normes d'hygiène et de sécurité et aux exigences du CCAP. Les installations sont précisées dans les plans d'installations de chantier. La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié pour permettre la poursuite du transit sur cette route dans des conditions satisfaisantes.

✓ **Circulation et stationnement**

La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié de sorte à permettre dans des conditions satisfaisantes la poursuite du transit sur la route. En particulier, les travaux sous voirie ne pourront pas induire l'interruption du trafic. Une attention particulière sera portée au maintien des accès habituels pour les différents usagers : riverains.

Concernant le plan de circulation de chantier, les accès aux différents sites seront bien indiqués aux entreprises attributaires. Les tronçons de voiries publiques empruntés seront dotés d'une signalisation appropriée. La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié pour permettre la poursuite du transit sur cette route dans des conditions satisfaisantes. Pour éviter de générer un risque de glissade sur les chaussées, les routes seront nettoyées au minimum quotidiennement.

Le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne dans les rues voisines ; une réflexion sur l'acheminement du personnel sur le chantier devra être menée par les entreprises.

Le plan d'organisation du chantier prévoit une aire de stationnement des véhicules du personnel.

Les travaux et la signalisation seront effectués conformément à la réglementation.

✓ Gestion des déblais et des émissions de poussières

Lors du stockage des matériaux, ils peuvent, s'ils sont laissés en vrac sur site, être remis en mouvement par le vent, ce qui occasionne des émissions de poussières, ou entraînés par la pluie, ce qui génère des eaux très chargées en matières en suspension. Le stockage en vrac impose la gestion des ruissellements de temps de pluie, en particulier leur décantation avant le rejet dans le réseau pluvial, souterrain ou de surface.

Plusieurs solutions techniques sont envisageables pour réaliser le chantier dans des conditions acceptables de sécurité et de bien être pour les personnes, ainsi que de protection de l'environnement. L'intérêt des méthodes d'excavation et de stockage utilisées sera évalué au regard des préconisations de l'alinéa 7 du II de l'article R.122-5-I du code l'environnement relatif aux mesures correctives, qui fixe un ordre préférentiel décroissant selon que les mesures permettent d'éviter, de réduire enfin de compenser les effets du projet.

Pour réduire l'effet à la source, le réemploi des matériaux de bonne qualité extraits sur le site comme remblais, permet de limiter les évacuations, ce qui diminue le tonnage de déchets à mettre en décharge. Ce choix réduit aussi les prélèvements de matériaux carrière, ainsi que les flux de camions. Le recours au terrassement par aspiration, ou au stockage des déchets en big bag permet aussi d'éviter les incidences des terrassements. Lorsque les pratiques retenues génèrent des poussières, des mesures correctives doivent être prises :

- Les voiries publiques empruntées par les poids lourds seront nettoyées si besoin ;
- Par temps sec, un arrosage est effectué sur le chantier afin d'humidifier les zones de terrassements ou de démolition, un système visant à diminuer l'émission de poussière durant le transport par camion de déblais, matériaux, est mis en place (bâche ou arrosage de bennes).
- Les épandages de chaux, si requis, seront réalisées lors de conditions climatiques favorables (vents faibles).
- Les découpes de pierre et de béton sur le site sont réalisées avec arrosage pour réduire les projections de poussières. Les découpes et meulages de métal sont faits avec protection d'un écran stoppant les particules incandescentes, si la limite du chantier est à moins de 5 m du lieu de découpe.

✓ Gestion de l'eau

La préservation de la qualité des eaux de surfaces et souterraines suppose le contrôle des installations sanitaires de chantier. Les entreprises devront prévoir l'aménagement d'une aire de lavage et de services pour les engins de chantier. Les eaux de lessivage de cette aire seront récupérées dans un bassin décanteur/déshuileur, puis traitées avant réutilisation, avant leur élimination périodique (rejet dans des canalisations existantes ou transport vers un lieu agréé).

Les engins doivent être récents, bien entretenus, et utiliser une huile non polluante. Le déversement de déchets liquides ou solides est interdit. Le stockage des hydrocarbures et des autres substances nécessaires à la maintenance et à l'entretien mais potentiellement polluantes sera réalisé dans des zones de stockage avec bacs de rétention et mise à disposition de produits résorbeurs. Le gros entretien des engins n'est pas réalisé sur site.

Les éventuels produits dangereux utilisés sur le chantier seront stockés dans des conditions limitant au maximum le risque de pollution du milieu naturel, avec une sécurisation de l'accès et une signalétique adaptée au risque :

- Stockage sur rétention,
- Stockage dans des cuves équipées de double peau,
- Stockage dans des milieux imperméables et éloignés de zones sensibles,
- Aucun autre stockage ne sera admis en dehors de ces zones qui seront également équipées de moyens de lutte contre l'incendie. L'étiquetage réglementaire de toutes les cuves, fûts, bidons et pots sera surveillé.
- Les réseaux neufs sont mis en œuvre dans le respect des bonnes pratiques reconnues pour ce type de travaux (qualité de matériaux et de la pose).

Cette pose fait néanmoins aussi l'objet d'essais spécifiques, destinés à vérifier le compactage des matériaux encaissants et l'étanchéité des réseaux créés (pérennité de l'équipement et adéquation à sa destination).

Pour les réseaux EP et EU un passage caméra permet une vérification visuelle de la qualité de la pose effectuée. Pour les canalisations AEP, une désinfection est opérée avant la mise en service pour garantir son innocuité.

✓ Limitation des nuisances sonores et vibrations

Les matériels et engins de chantier seront conformes à la réglementation. Les travaux seront réalisés en milieu urbain et en domaine propre, mais également à proximité d'habitations.

Pour chaque intervenant, une analyse sur l'impact sonore des travaux devra être réalisée et son organisation adaptée. Les limitations suivantes, conformément à la réglementation, seront respectées :

- Niveau sonore max des engins : 80 dB(A) à 10 m de distance ;
- Niveau sonore maximum des bruits aériens de l'ordre de 75 dB(A) entre 7h00 et 19h00.

Un maximum de précautions pour limiter le bruit sera pris par les entreprises présentes sur le chantier :

- Mise en place d'un plan d'utilisation des engins bruyants ;
- Optimisation des approvisionnements et des livraisons, avec un plan de circulation des camions pour éviter les manœuvres intempestives ;
- Programmation des travaux pour limiter la gêne des riverains, notamment limitation des plages d'intervention sur site (interruption de 21h à 6h, ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée)

La préfabrication en usine des pièces qui peuvent l'être est aussi favorisée.

⇒ **Compte-tenu de la nature des travaux et de l'état initial de l'environnement préalablement détaillé, la phase de chantier n'aura pas d'impact négatif significatif sur l'environnement naturel ou en tant que cadre de vie.**

Exploitation

Compte-tenu de la nature du projet, la phase d'exploitation tient à générer moins de vibrations, de lumières et de pollution.

Durant la phase d'exploitation, les aménagements de gestion hydraulique et paysagers permettront de constituer une trame verte et bleue intéressante. Elle sera en adéquation avec l'environnement local pour permettre l'insertion et la continuité de corridor écologique et de ne pas bloquer les déplacements animaliers. En ce sens, la mise en place du projet va permettre de diversifier le milieu et est positif pour la biodiversité.

Les moyens de surveillance de bon état et de bon fonctionnement d'un ouvrage de régulation des circulations d'eaux superficielles sont naturellement liés à sa typologie. Sont présentés ci-dessous les principes de maintenance et d'entretien pour un système de noues enherbées et de bassins tampon paysagers

Surveillance & entretien

L'ensemble des ouvrages en domaine public sera maintenu en état par l'aménageur, ou en cas de rétrocession ultérieure, par le futur repreneur :

- **Etat général** : Une visite mensuelle, renouvelée après chaque épisode pluvieux exceptionnel, permettra de s'assurer que les ouvrages sont en état (fossés, zones enherbées, bassin).
- **Prétraitements** : les systèmes de traitement seront entretenus de façon annuelle au moins et en tant que de besoin.
- **Végétation** : Les talus et berges doivent être entretenus avec soin, pour éviter la prolifération des rongeurs. Les espaces verts associés devront être fauchés 1 fois par an au moins. Ce type d'opération devra être effectué au moyen d'outillage mécanique de type débroussailluse, d'un faucardeur fixé sur un bras hydraulique avec un broyeur axial fixé à l'arrière d'un tracteur.

Un entretien régulier sera indispensable pour éviter le colmatage et la stagnation des eaux. Il comprend :

- un entretien préventif :
 - Entretien des talus,
 - Contrôle de la végétation,
 - Limiter les arrivées de fertilisants dans les noues pour éviter une eutrophisation rapide d'algues néfastes.
- un entretien curatif :
 - Faucardage avec enlèvement des végétaux,
- Élimination de la vase et autres déchets par curage lorsque leur quantité induit une modification du volume utile de rétention

Enfin, de façon générale, la surveillance de l'état de l'ouvrage doit être suffisamment soutenue pour qu'il puisse satisfaire à sa destination. Toute anomalie rencontrée lors de la surveillance de l'ouvrage devra être portée à la connaissance des responsables (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, Police de l'Eau si nécessaire). La cause devra en être recherchée (accident, corrosion, effondrement ...), et les remèdes efficaces apportés.

Compatibilité avec le SDAGE

Le SDAGE est respecté, dans la mesure où :

- des techniques limitant les impacts en phase chantier seront été préférées (détail dans le CCTP avec nettoyage sur site, gestion des ruissellements, limitation des émissions de poussière...)
- mise en place d'une gestion des eaux pluviales appropriés avec des solutions basés sur la nature (noue hydraulique, ...)
- les nuisances ont été prises en compte et des solutions techniques ont été apportées,
- aucun milieu sensible susceptible d'être menacé,
- les rejets de déchets seront maîtrisés.

D'après les éléments recensés :

- Aucune zone naturelle d'inventaire ou réglementaire (ZNIEFF ou Natura 2000) n'est au droit du projet,
- Aucun périmètre de protection de captage n'est recensé sur la zone d'étude,

Le projet concerne la création d'un parc de stationnement paysager sur la commune de Nogent le Roi en cohérence avec le PLUI comprenant 150 places de stationnement et 15 emplacements pour camping-car.

Le projet intègre une diversification de la structure végétale, avec des essences variées et locales (charmille, noisetier, érables champêtre, houx), pour permettre le développement de la faune et en particulier de l'avifaune.

La gestion des eaux pluviales sera réalisée au droit du projet via des aménagements hydrauliques et végétalisés.

Aucune espèce patrimoniale pour la Natura 2000 ou la ZNIEFF à proximité ne seront impactées négativement par le projet.

Il est prévu une plus-value paysagère dans les espaces verts pour diversifier les habitats avec une mosaïque de structure : arborée, abusive et herbacée autour de haie bocagère. Une gestion paysagère dite "différenciée" sera appliquée pour améliorer la qualité éco-paysagère du site avec l'utilisation d'éléments paysagers pour renforcer la biodiversité.

Le projet permet d'aborder les contraintes environnementales, patrimoniales et paysagères en reconsidérant les espaces : création d'espace verts de qualité et gestion des terres excavées dans une filière de traitement adaptée tout en prenant compte des questions d'inondation via une gestion des eaux pluviales.

Le projet intègre l'enjeu sur la ressource en eau où l'ensemble des ouvrages hydrauliques seront réalisés seront paysagés végétalisés. Ceci a pour but de tamponner les eaux de pluie pour une occurrence centennale avec une vidange par infiltration dans le sol.

La vulnérabilité générale de la ressource en eau sera prise en compte.

Toutes les précautions seront prises pour limiter les risques et nuisances (fiabilité, sécurité, ...).

Le projet maîtrisera les aspects environnementaux, dans la mesure où :

- des techniques limitant les impacts en phase chantier seront préférées
- les nuisances seront ciblées et des solutions techniques seront apportées,
- les travaux dans un milieu relativement anthropisé, compte-tenu des mesures prises seront sans effet sur le milieu, d'autant plus qu'il n'y a pas de milieux sensibles susceptibles d'être menacés
- les rejets de déchets seront maîtrisés

Les principes globaux de gestion du projet ont été vus dès la conception du projet afin d'assurer une cohérence globale. Toute modification substantielle fera l'objet d'un porter à connaissance.

Le présent projet a donc intégré dès sa phase de conception les enjeux suivants, de manière à éviter et réduire les incidences en terme :

- d'usages (en phase chantier et exploitation)
- de bruit et vibrations (phase chantier)
- de risques de pollution (phase chantier)



ANNEXE 1 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



20250806_144254



20250806_144257



20250806_144301



20250806_144305



20250806_144310



20250806_144353



20250806_144404



20250806_144406



20250806_144408



20250806_144455



20250806_144458



20250806_144500



20250806_144501



20250806_144544



20250806_144547



20250806_144552



20250806_144607



20250806_144632



20250806_144634



20250806_144636



20250806_144641



20250806_144655



20250806_144700



20250806_144702



20250806_144830



20250806_144832



20250806_144834



20250806_144836



20250806_144910



20250806_144946



20250806_144948



20250806_144949(0)



20250806_144949



20250806_145027



20250806_145029



20250806_145031



20250806_145033



20250806_145048



20250806_145052



20250806_145053



20250806_145055



20250806_145606



20250806_145614



20250806_145650



20250806_145654



20250806_145730



20250806_150026



20250806_150448

ANNEXE 2 : LISTE ESPECES FAUNE / FLORE - NOGENT-LE-ROI

Export-12-09-2025-40

Observatoire	cdnom	Rang	Nom	Nom français	Nb	1ère (année)	Dernière	PN	LRE	LRF	LRR	Z	PNA
Araignées	1550	ES	Argiope bruennichi	Epeire frelon	1	2024	01/08/2024						
Libellules	65184	ES	Platynemis pennipes	Agriion à larges pattes	1	2024	01/08/2024		LC	LC	LC		
Oiseaux	1966	ES	Anas platyrhynchos	Canard colvert	1	2025	30/04/2025		LC	LC NA LC	LC		
Oiseaux	2747	ES	Branta canadensis	Bernache du Canada	1	2025	24/03/2025		LC	NA NR NA	NA		
Oiseaux	4583	ES	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	VU NA NA	LC		
Oiseaux	4151	ES	Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	NT NR NR	NT	Oui	
Oiseaux	4582	ES	Chloris chloris	Verdier d'Europe	2	2025	30/04/2025	Article 3	LC	VU NA NA	LC		
Oiseaux	3420	ES	Columba livia	Pigeon biset	1	2025	24/03/2025		LC	DD NR NR	NE		
Oiseaux	3424	ES	Columba palumbus	Pigeon ramier	1	2025	24/03/2025		LC	LC NA LC	LC		
Oiseaux	4503	ES	Corvus corone	Cornelle noire	1	2025	24/03/2025		LC	LC NR NA	LC		
Oiseaux	4501	ES	Corvus frugilegus	Corbeau freux	1	2025	24/03/2025		LC	LC NR LC	LC		
Oiseaux	4494	ES	Corvus monedula	Choucas des tours	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NR NA	LC		
Oiseaux	3465	ES	Cuculus canorus	Coucou gris	1	2025	30/04/2025	Article 3	LC	LC DD NR	LC		
Oiseaux	534742	ES	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	1	2024	01/08/2024	Article 3	LC	LC NA NR	LC		
Oiseaux	4659	ES	Emberiza cirius	Bruant zizi	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA NR	LC		
Oiseaux	4001	ES	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	2669	ES	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	NT NA NA	LC		
Oiseaux	4564	ES	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	3059	ES	Gallinula chloropus	Poule-d'eau	1	2025	24/03/2025		LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	4466	ES	Garrulus glandarius	Geai des chênes	1	2025	24/03/2025		LC	LC NR NA	LC		
Oiseaux	3764	ES	Parus major	Mésange charbonnière	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	4525	ES	Passer domesticus	Moineau domestique	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA NR	LC		
Oiseaux	2440	ES	Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA LC	NT		
Oiseaux	4035	ES	Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	3	2025	30/04/2025	Article 3	LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	4280	ES	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	3603	ES	Picus viridis	Pic vert	3	2024	30/04/2025	Article 3	LC	LC NR NR	LC		
Oiseaux	3978	ES	Prunella modularis	Accenteur mouchet	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NR NA	LC		
Oiseaux	3774	ES	Sitta europaea	Sittelle torchepot	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NR NR	LC		
Oiseaux	3429	ES	Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	1	2025	24/03/2025		LC	LC NA NR	LC		
Oiseaux	4516	ES	Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	1	2025	24/03/2025		LC	LC NA LC	LC		
Oiseaux	4257	ES	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	1	2025	30/04/2025	Article 3	LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	4254	ES	Sylvia borin	Fauvette des jardins	1	2025	30/04/2025	Article 3	LC	NT DD NR	LC		
Oiseaux	3967	ES	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	1	2025	24/03/2025	Article 3	LC	LC NR NA	LC		
Oiseaux	4117	ES	Turdus merula	Merle noir	1	2025	24/03/2025		LC	LC NA NA	LC		
Oiseaux	4129	ES	Turdus philomelos	Grive musicienne	1	2025	24/03/2025		LC	LC NA NA	LC		
Orthoptères	190209	GN	Calliptamus		1	2024	01/08/2024						
Papillons	53623	ES	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	1	2025	30/04/2025		LC		LC		
Papillons	54279	ES	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	2	2024	01/08/2024		LC		LC		
Plantes	81023	ES	Alcea rosea	Rose trémière	1	2024	01/08/2024						
Plantes	82018	ES	Amaranthus retroflexus	Amarante réfléchie	1	2024	01/08/2024						
Plantes	83499	ES	Arctium lappa	Grande bardane	1	2024	01/08/2024						
Plantes	84061	ES	Artemisia vulgaris	Armoise commune	1	2025	30/04/2025						
Plantes	761965	ES	Barbarea vulgaris	Barbarée commune	1	2024	01/08/2024						
Plantes	85903	ES	Betula pendula	Bouleau verruqueux	1	2024	01/08/2024						
Plantes	86828	ES	Bryonia dioica	Bryone dioïque	1	2024	01/08/2024						
Plantes	86869	ES	Buddleja davidii	Buddleja du père David	1	2024	01/08/2024						
Plantes	91430	ES	Cirsium vulgare	Cirse commun	1	2024	01/08/2024						
Plantes	92353	ES	Convolvulus sepium	Liset	1	2024	01/08/2024						
Plantes	94164	ES	Cytisus scoparius	Genêt à balai	1	2024	01/08/2024						
Plantes	96895	ES	Erodium cicutarium	Érodium à feuilles de cigue	2	2024	30/04/2025						
Plantes	100144	ES	Geranium rotundifolium	Géranium à feuilles rondes	1	2024	01/08/2024						
Plantes	101210	ES	Helminthotheca echioides	Picride fausse Vipérine	1	2024	01/08/2024						
Plantes	103031	ES	Humulus lupulus	Houblon grimpant	1	2024	01/08/2024						
Plantes	103316	ES	Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	1	2025	30/04/2025						
Plantes	103375	ES	Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	1	2024	01/08/2024						
Plantes	106234	ES	Linaria vulgaris	Linairie commune	1	2024	01/08/2024						
Plantes	107318	ES	Malva sylvestris	Mauve sauvage	1	2024	01/08/2024						
Plantes	107711	ES	Medicago sativa	Luzerne cultivée	1	2024	01/08/2024						
Plantes	107886	ES	Mellilotus albus	Mélilot blanc	1	2024	01/08/2024						
Plantes	108996	ES	Myosotis arvensis	Myosotis des champs	1	2025	30/04/2025						
Plantes	110236	ES	Ononis spinosa	Bugrane épineuse	1	2024	01/08/2024						
Plantes	110244	ES	Onopordum acanthium	Onopordon faux-acanthe	1	2024	01/08/2024						
Plantes	112355	ES	Papaver rhoeas	Coquelicot	1	2024	01/08/2024						PNA
Plantes	112463	ES	Parthenocissus inserta	Vigne-vierge commune	1	2024	01/08/2024						
Plantes	112550	ES	Pastinaca sativa	Panais cultivé	1	2024	01/08/2024						
Plantes	112808	ES	Petrothagia prolifera	Oeillet prolifère	1	2024	01/08/2024						
Plantes	113474	ES	Picris hieracioides	Picride éperviaire	1	2024	01/08/2024						
Plantes	115566	ES	Potentilla neglecta	Potentille négligée	1	2025	30/04/2025						
Plantes	117458	ES	Reseda lutea	Réséda jaune	1	2024	01/08/2024						
Plantes	117860	ES	Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	1	2024	01/08/2024						
Plantes	119550	ES	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	1	2025	30/04/2025						
Plantes	123522	ES	Silene latifolia	Compagnon blanc	1	2025	30/04/2025						
Plantes	124080	ES	Solanum nigrum	Morelle noire	1	2024	01/08/2024						
Plantes	124233	ES	Sonchus asper	Laiteron rude	1	2025	30/04/2025						
Plantes	125474	ES	Tanacetum vulgare	Tanaisie commune	2	2024	30/04/2025						
Plantes	127230	ES	Trifolium arvense	Trèfle des champs	2	2024	01/08/2024						
Plantes	127613	ES	Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore	1	2024	01/08/2024						
Plantes	128633	ES	Verbascum pulverulentum	Molène pulvérulente	1	2024	01/08/2024						
Plantes	128660	ES	Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc	1	2024	01/08/2024						
Plantes	128754	ES	Verberna officinalis	Verveine officinale	1	2024	01/08/2024						
Plantes	128801	ES	Veronica arvensis	Véronique des champs	1	2025	30/04/2025						
Plantes	128832	ES	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne	1	2025	30/04/2025						